

REGLEMENT INTERIEUR DE L' A.L.S.H LE PETIT PRINCE

PRESENTATION

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Le Petit Prince » est une **association loi 1901**. Il est organisé dans les locaux de la commune d'Uzein, et accueille les enfants âgés de **3 à 12 ans**, des villages du Pont Long qui financent l'association à savoir: **Beyrie en Béarn, Bougarber, Caubios-Loos, Momas et Uzein**. Les enfants des autres villages ne sont pas prioritaires et sont soumis à une base tarifaire différente.

Ses principaux partenaires sont les communes du Pont Long, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Protection Maternelle et Infantile.

La Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité Sociale Agricole financent le fonctionnement de l'ALSH avec le versement de la Prestation de Service. La MSA, la CAF et le Réseau Appui Parents participent également au financement des investissements sur l'équipement et la réalisation d'actions ponctuelles envers les familles.

HORAIRES

Les horaires d'ouverture de L'ALSH sont : **de 7h30 à 18h30**. Les garderies se déroulent de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30.

Les enfants doivent être déposés au plus tard à 9h et récupérés au plus tôt à 17h.

Les locaux doivent être vides et fermés à 18h30. Les retards ne sont pas acceptés. Une famille en retard recevra un premier avertissement par écrit et une pénalité financière de 15€ en cas de récidive.

Selon la réglementation de la DDCS en vigueur, l'ALSH doit remettre à la gendarmerie de Lescar un enfant qui ne sera pas récupéré avant 18h30.

Les demi-journées :

Matin sans repas : les enfants sont accueillis jusqu'à 12h00

Matin avec repas : les enfants sont accueillis jusqu'à 13h00

Après-midi sans repas : les enfants sont accueillis à partir de 13h00

Après-midi avec repas : les enfants sont accueillis à partir de 11h45

OUVERTURES et FERMETURES

L'ALSH est ouvert les mercredis et les vacances scolaires. Pour chaque période, les familles doivent consulter les flyers distribués dans les écoles ou venir à l'accueil de loisirs pendant les heures d'ouverture.

Fermeture annuelle : 1 semaine entre Noël et 1er de l'an et 2 semaines au mois d'août.

RESPONSABILITES

L'ALSH décline toute responsabilité en cas de problème survenu avant 7h30 et après 18h30.

En présence des parents, des responsables légaux ou des personnes autorisées à récupérer l'enfant, dans la structure, la responsabilité de l'équipe ne sera pas engagée.

Les enfants doivent être accompagnés et récupérés par une personne. Cette dernière doit être âgée au minimum de 16 ans, et doit figurer sur le dossier d'inscription ou être mandaté par courrier par le responsable légal. Elle doit présenter sa pièce d'identité. Aucun enfant n'est autorisé à entrer et/ou à quitter seul l'ALSH

L'accès à des enfants extérieurs à l'Accueil de Loisirs est interdit dans les espaces mis à disposition du centre pendant son fonctionnement, selon les directives du Maire d'Uzein.

Les animateurs pourront interdire toute activité qu'ils jugeront dangereuse ou inadaptée à l'enfant.

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour toute inscription, le responsable de l'enfant doit avoir obligatoirement déposé un **dossier complet** (Fiche d'identification, fiche sanitaire et PAI si tel est le cas, certificat médical attestant du respect de l'obligation vaccinale conformément au Code de la Santé Publique, attestation d'assurance pour les activités extra-scolaires et une responsabilité civile) et s'engage à le mettre à jour chaque année et/ou en cas de changement. **En inscrivant un enfant, le responsable s'engage à prendre connaissance du projet éducatif, du projet pédagogique et du règlement intérieur.**

Inscription et annulation pour le mercredi: le jeudi précédent l'accueil avant 10h00.

Inscription et annulation pour les vacances : 15 jours avant l'accueil de l'enfant. Les enfants ne sont pas autorisés à s'inscrire seuls.

Les inscriptions se font par mail (clsh.uzein@orange.fr).

Il est possible d'inscrire vos enfants de manière permanente et automatique pour les mercredis en remplissant un imprimé nommé « Demande d'inscription permanente ».

Dès la rentrée scolaire de septembre 2018, compte tenu de la diversité des rythmes scolaires du territoire, les inscriptions pour les mercredis en périodes scolaires devront se restreindre aux formules :

Familles de Caubios-Loos, Momas et Uzein : inscription en **matin sans repas** ou **journée complète**.

Familles de Bougarber : inscription **après midi avec repas**. Le transport de l'école de Bougarber vers l'accueil de loisirs est assuré par la commune.

Familles de Beyrie en Béarn et familles extérieures au secteur (non prioritaires): différentes formules possibles en fonction de l'école fréquentée et du rythme scolaire imposé.

La réglementation en vigueur autorise une capacité de 50 enfants maximum. Cette limitation nécessite l'instauration d'un système de réservation permettant d'établir un prévisionnel. Une liste d'attente sera constituée, si la capacité maximale a été atteinte.

TARIFS ET REGLEMENTS

L'ALSH est une association à but non lucratif.

Les tarifs sont établis chaque année par délibération du conseil d'administration.

L'adhésion annuelle à l'association par famille et par année civile est de 12 €. La grille tarifaire est consultable au centre.

Pour bénéficier des tarifs du secteur Pont-Long, les familles doivent être domiciliées sur une des 5 communes citées ci-dessus.

Les factures sont envoyées par mail et **doivent être réglées à réception** à l'ordre de l' « ALSH Le Petit Prince » (**écrire lisiblement votre e-mail sur le dossier**).

Les règlements par virement bancaire doivent comporter le nom de l'enfant et la période réglée.

Toute inscription annulée hors délais cités ci-dessus, sera facturée, sauf sur présentation d'un certificat médical sous deux jours.

Pour toute prise en charge par la CAF, MSA, CCAS, CE ou autres, les déductions ne pourront être faites qu'avec la présentation d'une attestation au préalable.

Un récapitulatif annuel vous est fourni sur demande pour les impôts, 3 semaines avant la date butoire.

Pour les paiement en chèques CESU et chèques Vacances, des frais de traitement sont facturés à hauteur de 1,50 €/dépôt.

ACTIVITES

Pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, et ne pas pénaliser les enfants, il est demandé aux familles de :

-consulter les plannings d'activités et de respecter les différentes recommandations (horaires, tenue, équipement, attestation d'aisance aquatique...)

-avertir rapidement l'ALSH en cas d'absence.

-tenir à jour les dossiers enfants.

L'ALSH se réserve le droit d'annuler ou de modifier une activité ou une sortie en cas d'inscriptions insuffisantes, d'intempérie ou de défaillance d'un prestataire.

ALIMENTATION et HYGIENE

Les repas de midi sont fournis par la structure, ils sont livrés par la Cuisine Centrale de Pau.

L'ALSH fourni une collation le matin et un goûter l'après midi. Par conséquent, les parents ne doivent pas fournir de nourriture.

Pour les sorties, le Pique Nique est généralement préparé par les familles.

L'entretien des locaux est assuré par les animateurs et les agents communaux.

Dans une démarche éducative et sauf contre indication médicale, il est demandé aux enfants de goûter à tous les plats.

SANTE et SECURITE

Les enfants doivent remplir l'obligation vaccinale selon l'article D3111-6 du Code de la Santé Publique. Les enfants atteints de maladies contagieuses ou fiévreux ne peuvent être accueillis.

Lorsqu'un enfant est soumis à un traitement médical, l'ordonnance doit être fournie, ainsi que les médicaments dans leurs emballages d'origine, marqués au nom de l'enfant avec la notice jointe. Cette mesure est également valable pour l'homéopathie, la phytothérapie, l'aromathérapie...

En cas de problème, l'ALSH se charge de contacter le SAMU puis les parents. Une autorisation permettant de prendre les dispositions nécessaires en cas d'urgence médicale figure sur la fiche sanitaire de l'enfant. En cas d'hospitalisation, les parents seront immédiatement informés de la situation dans la mesure où ils sont joignables.

Dans le cadre des activités ou en cas de problèmes particuliers, les animateurs pourront transporter les enfants dans leur véhicule personnel assuré à cet effet.

Dans le cas où les parents n'ont pas fourni de crème solaire spécifique, l'ALSH appliquera la protection solaire du centre sur la peau de l'enfant exposé au soleil.

DIVERS

Pour les enfants de 3 à 5 ans, prévoir des vêtements de rechange et signaler le temps de sieste nécessaire régulièrement. Les enfants doivent être habillés avec des vêtements confortables ne risquant pas les tâches et les accrocs.

En période d'été, les protections solaires sont obligatoires.

Les vêtements oubliés au centre et non récupérés seront régulièrement déposés chez Emmaüs Lescar.

Les effets personnels des enfants (bijou, monnaie, jeu, livre...) sont interdits. En cas de perte, de vol ou de dégradations, l'ALSH décline toute responsabilité.

La mauvaise conduite d'un enfant fera l'objet d'un avertissement à la famille, une mesure d'exclusion temporaire ou définitive pourra être prévue si aucune amélioration n'est constatée.

ALSH « Le Petit Prince »
Place de la Musique 64230 UZEIN
05-59-33-54-32
inscriptions : clsh.uzein@orange.fr